

La première des libertés est la liberté de vivre en sécurité, en tous points du territoire national. Pour agir efficacement, il est indispensable de sortir des réflexes partisans et idéologiques qui entourent la question de la sécurité publique. Sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, les échecs et les responsabilités sont partagés par l'ensemble des gouvernements de droite et de gauche qui se sont succédés au pouvoir depuis plus de 15 ans. L'efficacité publique exige que ces questions soient enfin traitées avec réalisme et pragmatisme et à rompre avec l'instrumentalisation électorale qui en est régulièrement faite.

1) Notre ville doit-elle rester en Z.S.P.? Quels en seraient les avantages et les inconvénients? Dans le cas d'une éventuelle sortie, nous n'aurions plus l'effectif de renfort de la gendarmerie. Dans ce cas, seriez-vous prêt à intervenir auprès des autorités pour augmenter le nombre de gendarmes de la brigade territoriale? Comment?

En obtenant de l'État, le 15 novembre 2012, cinq mois après être élu député de notre territoire, le classement de Libourne, Castillon-la-Bataille et Sainte-Foy-la-Grande en zone de sécurité prioritaire (Z.S.P.), je visais quatre objectifs:

- compenser la perte des effectifs libournais de maintien de l'ordre consécutive à la suppression du commissariat de Libourne en 2011, elle-même décidée à la suite de la fermeture, en 2009, de l'école de sous-officiers de Gendarmerie de Libourne (E.S.O.G.) ;
- répondre à la recrudescence, dans notre territoire, des troubles à l'ordre public au cours des 10 années précédentes, en réinstallant des forces de proximité et d'ilotage, dans les secteurs les plus concernés, à savoir les trois communes retenues dans le classement ;
- mettre en lumière la situation réelle des territoires ruraux et des villes moyennes qui sont confrontés à des phénomènes de délinquance qui n'ont rien à envier aux quartiers « difficiles » des grandes métropoles urbaines, lesquels concentrent, à tort, l'attention des médias et de la classe politique ;
- faire acte de toute l'autorité républicaine nécessaire pour répondre à la forte attente de nos concitoyens en matière d'ordre public et engager les forces de Gendarmerie ainsi que l'autorité judiciaire dans une coopération active de prévention et de sécurité publique.

Dès l'automne 2012, j'ai personnellement exigé que l'un des principaux axes d'action de la Z.S.P. soit la lutte contre les dérives communautaires, en écho à plusieurs constats dus à ma connaissance du terrain et aux phénomènes de radicalisation islamiste mis à jour, quelques mois auparavant, dans le cadre des attentats terroristes perpétrés à Toulouse et Montauban, les 11, 15 et 19 mars 2012 (affaire Merah). Cet axe fait aujourd'hui partie intégrante des missions de la Z.S.P. à Libourne et dans le Libournais.

La création d'une Z.S.P. à Libourne et dans notre territoire a permis un changement de méthode en matière de sécurité publique en obligeant l'ensemble des acteurs à jouer collectif :

- la création d'une cellule de coordination des forces de sécurité intérieure (C.C.O.F.S.I.), indispensable pour coordonner l'action de la Gendarmerie et de l'autorité judiciaire, sous l'égide de son procureur de la République, permet d'apporter une réponse pénale ferme aux enquêtes conduites sous l'égide des forces de Gendarmerie. Ce resserrement entre les forces de l'ordre et l'autorité judiciaire a constitué un progrès et a permis la résolution d'un très grand nombre d'affaires délictueuses ou criminelles dont la presse locale s'est régulièrement fait l'écho ;
- l'obligation faite à l'ensemble des acteurs territoriaux (services de l'État, collectivités locales, structures associatives) à adopter une stratégie collaborative contre toutes les formes de délinquance et ce au sein d'une cellule de coordination (C.C.O.P.) dans but d'éviter la déperdition d'informations, de recouper les constats de terrain, de conduire des actions de prévention et de sécurité communes, notamment le recours à la vidéo-protection et

l'accompagnement des communes concernées pour compléter les effectifs de policiers municipaux et renforcer leur équipement ;

- des moyens supplémentaires pour la Gendarmerie : 14 gendarmes mobiles supplémentaires pour la compagnie de Libourne, dont 3 à Sainte-Foy-la-Grande, 4 à Castillon-la-Bataille et 7 à Libourne ; 3 gendarmes permanents supplémentaires à Libourne pour un effectif total qui sera porté à 46 pour l'été 2017 ; et un accès prioritaire aux effectifs de réservistes, notamment pour les périodes les plus sensibles (Fest'Arts à Libourne, fêtes de fin d'année notamment).
- la mobilisation, prioritaire comparativement aux territoires non classés, du fonds interministériel de prévention de la délinquance (F.I.P.D.), très largement déployé dans les communes concernées, soit pour des actions de sécurité, soit pour des mesures de prévention profonde.

Le dispositif de la Z.S.P. ne doit en aucun cas être interrompu mais au contraire approfondi, notamment pour faire face à la recrudescence des cambriolages à Libourne, à l'image de leur augmentation très significative entre 2015 et 2016, et pour lutter activement contre toutes les formes de délinquance qui fragilisent notre communauté de vie et sont une perturbation inacceptable dans notre quotidien. La question ne doit donc pas être celle de sa suppression mais de son déploiement et de son renforcement. C'est l'objectif que je me fixe pour les prochaines années. Le principe d'action doit être simple : la Z.S.P. se justifie tant que la page des troubles à l'ordre public n'est pas tournée. En ce mois d'avril 2017, elle ne l'est pas.

2) Les derniers chiffres de la Gendarmerie indiquent une hausse des cambriolages à Libourne, excepté pour les 3 quartiers Tests Voisins Vigilants. Serait-il judicieux de passer l'ensemble de la ville en Voisins Vigilants et de mettre des panneaux « Voisins Vigilants » à toutes les entrées de ville?

Dès le 12 novembre 2012, avant même l'annonce de notre classement en Z.S.P., j'ai provoqué une rencontre entre le représentant de l'État dans l'arrondissement de Libourne, le commandant de la brigade de la Gendarmerie territoriale et les maires de l'ensemble des 132 communes de notre territoire, pour inciter chacune d'entre elles à entrer dans le dispositif « Voisins Vigilants » ou « Mairie Vigilante ».

Ce dispositif est un complément utile aux moyens de la puissance publique et des collectivités locales. Il doit être utilisé partout où cela semble nécessaire, à l'initiative soit de nos concitoyens, sous la forme associative, soit des communes concernées. Ce dispositif vise à réintroduire l'idée de communauté de voisinage et donc de vigilance mise à mal par la montée de l'individualisme dans notre société. Je suis donc favorable à son extension à l'ensemble de la ville de Libourne, comme à sa signalisation.

3) L'association Voisisecur a reçu en 2016 de l'Assemblée Nationale, une subvention de 1000 euros par l'intermédiaire de notre Député Florent Boudié. Feriez-vous la même chose?

Au-delà de cet accompagnement financier, j'ai tenu à installer un dialogue régulier et fluide avec les animateurs et les bénévoles de Voisisecur pour m'informer de leurs actions, bénéficier de leur expertise et de leur connaissance concrète et directe du terrain, au-delà des statistiques officielles qui peuvent parfois être trompeuses.

Ce dialogue a débouché sur un accompagnement financier que je suis évidemment prêt à renouveler dans les années à venir, parce que je crois à la nécessité d'accompagner les démarches citoyennes dans leur demande de protection quand elles s'inscrivent - c'est le cas de Voisisecur - dans une

philosophie d'action collective et républicaine.

4) Pensez-vous qu'un système de « Mairie Vigilante » serait complémentaire et mieux adapté à la sécurité de notre ville, plutôt qu'une seule association de bénévoles? Seriez-vous prêt à nous aider à participer à des réunions types « C.I.S.P.D. ». Pourriez-vous appuyer nos demandes auprès de notre Maire?

C'est précisément pour sensibiliser l'ensemble de nos maires à l'utilité d'accompagner les initiatives « Voisins Vigilants » ou de s'insérer dans la démarche « Mairie Vigilante » que j'avais pris l'initiative de les réunir dès l'automne 2012, en présence des représentants de la Gendarmerie nationale.

Je suis donc favorable à ce que les initiatives bénévoles et citoyennes soient relayées par nos communes et nos communautés de communes en acceptant que leurs représentants bénévoles siègent au sein des comités intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (C.I.S.P.D.) dans notre territoire. Les informations concrètes et directes relevées par Voisiseure sont en effet une ressource utile pour les C.I.S.P.D. et pour améliorer le partage d'informations.

5) Êtes-vous pour ou contre l'armement de notre police municipale et quelles seraient vos motivations?

J'y suis favorable. L'armement des policiers municipaux est encadré par la loi. Il repose sur des modalités très encadrées de formation et d'agrément. Dès lors que la loi le prévoit, cette possibilité doit pouvoir être utilisée si les exécutifs locaux en ressentent la nécessité.

Dans le courant de l'année 2016, j'ai fait adopter un amendement par l'Assemblée Nationale autorisant le port des « caméras piétons » dont les policiers municipaux de Libourne sont désormais équipés. Je suis de façon générale favorable à ce que nos policiers municipaux disposent de tous les moyens prévus et permis par la loi de façon à assurer l'ordre public, protéger notre vie et la leur, lorsqu'elle est exposée.

6) Afin que les Libournais se réapproprient la ville, êtes-vous pour une exploitation en continu du centre de voisinage en fonction des horaires d'ouverture et de fermetures des commerces?

Oui et ce pour deux raisons :

- la loi impose des règles strictes de protection des données personnelles qui répondent aux interrogations d'une partie de nos concitoyens sur l'usage des images retirées de la vidéoprotection ;
- l'équipement en caméras avec centre de visionnage renforcerait la capacité de détection et de prévention des actes d'incivilités, délictueux ou criminels, commis sur la voie publique.

7) En conclusion, afin d'améliorer la sécurité à Libourne, quelles seraient vos actions personnelles si vous étiez élu Député?

Le projet que je propose de défendre s'appuie sur deux orientations.

La première se décline au présent avec la nécessité d'apporter une réponse immédiate aux troubles à l'ordre public :

- maintien et déploiement de la Z.S.P. indispensable pour traiter nos spécificités territoriales ;
- extension de « Voisins Vigilants »/adhésion à « Mairie Vigilante » pour structurer l'îlotage dans nos quartiers ;
- armement des policiers municipaux et centre de visionnage de la vidéoprotection ;
- poursuite du programme de rénovation des casernes de Gendarmerie dans notre territoire, à commencer par celle de Libourne dont je défends la reconstruction qui sera examinée, dès cet été, par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, à hauteur de 25 millions d'euros, l'un des plus importants projets immobiliers de France ;

La seconde implique des mesures nationales, structurelles, dont le pays débat à l'occasion de l'élection présidentielle :

- la nécessité de réengager un puissant renseignement territorial, supprimé à tort en 2009, alors même que les phénomènes de radicalisation grandissaient dans notre pays ;
- la reconstitution de nos effectifs de Gendarmerie dont la suppression de 12.500 agents entre 2007 et 2012 a été une grave erreur et le rattrapage récent insuffisant : il est nécessaire de recruter, dans notre pays, 7.500 policiers et 2.500 Gendarmes supplémentaires, principalement affectés aux Z.S.P. ;
- la traque aux tâches administratives indues qui pèsent sur les forces de Gendarmerie dont la place est sur le terrain ;
- la rupture avec la logique malheureusement ancienne de paupérisation de l'autorité judiciaire qui pénalise son action et freine la réponse pénale.